

## Fiche Action n°10

### « Réaliser un état des lieux des actes d'aide et des actes de soins nécessaires aux personnes polyhandicapées »

*Du fait de leur polyhandicap, les personnes polyhandicapées dépendent d'une tierce personne, aidants familiaux ou professionnels, pour réaliser des gestes de soins et des actes d'aide à la vie courante liés à l'entretien corporel. De la bonne mise en œuvre de cette aide humaine dépendent le degré d'autonomie et la qualité de vie de la personne. Or, les retours d'expérience montrent la difficulté régulière à laquelle sont confrontées les proches, mais également les professionnels, pour trouver la bonne articulation entre les gestes de soins relevant logiquement de la compétence et responsabilité de professionnels de santé d'une part et les actes de l'aide à la vie quotidienne d'autre part. Cette frontière parfois floue laisse les professionnels dans l'incertitude de la limite de leur rôle et de leur responsabilité et pose des difficultés organisationnelles qui retentissent au premier chef sur la vie des personnes. Il importe aujourd'hui de trouver le juste équilibre entre la garantie de la qualité et la sécurité du soin d'une part, et la maximisation de l'autonomie et la qualité de vie des personnes au regard de leur projet de vie d'autre part.*

#### **Objectif de la mesure**

Emettre des propositions tendant à mieux articuler les actes de soins et les actes d'aide au bénéfice des personnes en situations de handicap et notamment de polyhandicap, dans leurs différents lieux de vie afin d'améliorer leur vie quotidienne dans un équilibre entre qualité de vie et sécurité des gestes.

#### **Description de la mesure**

Action 1 : Réaliser un état des lieux sur l'articulation entre la réalisation des actes de soins et des actes d'aide auprès des personnes en situation de handicap et notamment de polyhandicap, à partir d'une analyse de situations concrètes des personnes dans ses différents lieux de vie et d'accueil.

Action 2 : Proposer des pistes d'évolutions d'ordre législatif, réglementaire et d'accompagnement des pratiques professionnelles (circulaire, formation, information, autres...) concernant :

- les différents lieux de vie des personnes en situation de handicap qu'elles soient à leur domicile, en ESMS, etc ;
- les professionnels suivants : auxiliaires de vie, agents de soins, accompagnant éducatif et social, accompagnant des élèves en situation de handicap, infirmiers, assistants familiaux;
- les champs suivants, notamment les champs suivants : la sphère respiratoire, l'administration de médicaments dont les traitements antiépileptiques et les solutés, l'élimination (urinaire, fécale), l'alimentation entérale, la toilette et les soins d'hygiène.

Solliciter des expertises en lien avec les pouvoirs publics, y compris des études d'impact (notamment financier et droit du travail) pour les établissements et services.

#### **Opérateurs**

Pilote : Commission santé, bien-être et bientraitance du CNCPH élargie aux associations souhaitant intégrer ce groupe de travail

Partenaires : Ministère des affaires sociales et de la santé (DGCS et DGOS notamment), représentant de professionnels de santé

### **Financement**

Sans objet

### **Calendrier**

2017

### **Éléments de suivi (indicateurs de process)**

- Nombre de réunions de la Commission
- Document présentant les propositions

### **Éléments de résultat (indicateurs de résultats)**

- Concrétisation des propositions à travers les évolutions d'ordre législatif, réglementaire et d'accompagnement des pratiques professionnelles